

Rappel du cadre législatif et réglementaire

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientations budgétaires qui constitue la première étape.

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale (article L. 2312-1 du CGCT) dont la vocation est de donner à l'organe délibérant, le Comité syndical, les informations nécessaires lui permettant d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRE (loi n° 2015-991 du 7 août 2015) a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat, en précisant notamment les éléments à prévoir dans le rapport qui doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps
- La présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail, et des évolutions prévues en la matière

La délibération de l'assemblée délibérante prend acte de l'existence du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

I. Le contexte général

Le Syndicat mixte ouvert de remise en navigabilité du Tarn a été créé en 2021 par arrêté préfectoral.

Il comporte deux collectivités membres : le département de la Haute-Garonne et la Communauté de Communes Val d'Aïgo.

Les statuts précisent ses missions, à savoir :

1. La réalisation d'études et de travaux pour la remise en navigabilité et la valorisation touristique du Tarn sur le périmètre haut-garonnais comprenant notamment :

- o L'entretien des ouvrages pour le maintien des conditions de sécurité de la navigation,
- o L'aménagement d'ouvrages de type port, halte d'eau et cale d'eau,
- o La réhabilitation d'écluses et leur entretien.

2. La promotion du projet d'une remise en navigabilité du Tarn de Montauban à Albi.

Pour répondre à ces objectifs, le SMO s'appuie sur les équipes du Conseil Départemental

II. Un contexte économique contraint

Les années 2024 et 2025 ont connu un contexte de crise persistant sur le plan géopolitique et sur le plan de la politique intérieure. Conséquences de ces instabilités politiques, les économies nationale et internationale souffrent.

La croissance économique enregistre, en 2025, une croissance de 0.8 % (contre 1 % en 2024).

Selon l'Insee, l'économie française est marquée par un "*singulier manque de confiance*". Cela serait lié notamment au casse-tête politique pour faire adopter un budget mais aussi au défi pour redresser les finances publiques.

Résultat : depuis l'été 2024 et le début de la crise politique, les Français consomment moins et épargnent plus.

L'investissement des ménages est en berne, et la faiblesse des achats immobiliers se traduisent par une baisse des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui impactent directement les finances des départements.

Par ailleurs, le Gouvernement espère un redressement des comptes publics et les collectivités doivent contribuer à la réduction des déficits.

III. Evolution financière du Syndicat Mixte depuis sa création

Créé en 2021, le syndicat mixte de la remise en navigabilité du Tarn, les dépenses de fonctionnement connaissent une forte progression entre 2022 et 2023 (marché de maintenance) mais se stabilisent en 2024. L'appel à participation versée par les membres en 2022 a permis de financer les projets du syndicat et les dépenses courantes.

En investissement, en 2022, les dépenses réalisées correspondent essentiellement au marché transféré par la CCVA au syndicat (marché de travaux de l'écluse de Villemur-sur-Tarn). En revanche,

en 2024, les projets prévus ont été reportés faute de lancement de marchés à temps. Ce qui a conduit le syndicat à ne pas comptabiliser la participation.

Le contexte financier des collectivités étant très contraint, les décisions concernant les investissements sont en cours de réflexion. De ce fait, le syndicat mixte, n'a pas fait appel à la participation financière des collectivités membres en 2025, tout comme en 2024.

Les orientations 2026 proposées dans ce rapport tiennent compte de ce contexte invitant à la prudence budgétaire.

IV. Crues du Tarn impactant le budget

Les crues de décembre 2025 ont sévèrement endommagé l'écluse et ses équipements.

De plus, le sas s'est rempli de graviers charriés par le courant du Tarn dans un volume estimé à 60 m3, ce qui empêche l'inspection des portes et la découverte d'éventuels dégâts supplémentaires. Une première estimation porte le montant des réparations à 60 000 € sans préjuger de ce qui sera découvert au fond du sas.

Le syndicat mixte est en charge de l'entretien courant de l'écluse qui appartient à l'Etat.

Ces dommages sortant du cadre de l'entretien courant, le comité syndical doit se prononcer sur la prise en charge ou non de ces dépenses exceptionnelles.

LE DOB présenté n'a pas intégré ces dépenses exceptionnelles.

V. La situation financière à fin 2025 et orientations 2026

A/ la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	CFU prévisionnel 2025	Propositions 2026
011	Charges à caractère général	3 493,20	58 800,00
012	Charges du personnel	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 392,11	2 620,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 531,52	3 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	222 393,42
Total dépenses de fonctionnement		14 416,83	292 313,42

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes de fonctionnement	CFU prévisionnel 2025	Propositions 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	292 313,42
74	Dotations et participations	0	0,00
Total recettes de fonctionnement		0	292 313,42

Les recettes de fonctionnement du Syndicat Mixte sont constituées des participations statutaires de collectivités membres : Communauté de Communes Val d'Aïgo et Conseil départemental 31.

En 2025, compte tenu du contexte financier des collectivités et du report de l'année précédente dégagé en 2024, il n'y a pas eu d'appel à participation des collectivités membres.

Les dépenses 2025 ont permis de faire fonctionner le mécanisme de l'écluse par des opérations de maintenance et installation de fournitures (Mise en place d'une tôle de protection sur les pompes hydraulique, remplacement des panneaux informatifs concernant la vidéosurveillance, réparation électrique) et de supporter les charges administratives de l'entité juridique SMO (adhésions, assurance, création du site internet).

En 2026, la typologie des recettes sera identique, à savoir pas de participation des collectivités. Le report de fonctionnement 2025 sera la seule recette.

Dans le cadre de ces orientations budgétaires, **les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 292 313,42 € virement à la section d'investissement compris.

Comme chaque année, le principal poste de dépenses est celui « des charges à caractère général » qui s'élève à 58 800 €

Ces dépenses concernent l'entretien de l'écluse :

- Maintenance électrique et mécanique, 3000 €
- Enlèvement des embâcles et extraction des sédiments : 30 000 €
- Assurance et réparation de l'écluse. 25 000 €

Les charges de personnel s'élèvent à 5 000 €, reversés au département, il s'agit d'un forfait correspondant aux missions effectuées par le personnel du CD 31 dans le cadre de la convention de mise à disposition de services.

Les dotations aux amortissements sont estimées à 3 500 €.

Afin d'équilibrer la section fonctionnement 222 393,42 € seront virés à la section d'investissement en recettes.

B/ la section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	CFU prévisionnel 2025	Propositions 2026
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	127 958,24
Total dépenses d'investissement		0,00	257 958,24

Recettes d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement	CFU prévisionnel 2025	Propositions 2026
021	virement de la section de fonctionnement	0,00	222 393,42
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	32 064,82
040	Opérations d'ordre entre sections	2 531,52	3 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	7 432,46	0,00
Total recettes d'investissement		9 963,98	257 958,24

En 2025, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée.

Les recettes en section d'investissement du Budget Primitif sont majoritairement constituées du solde d'exécution (résultat d'investissement reporté et virement de la section de fonctionnement).

En 2025, le CFU prévisionnel fait apparaître un montant d'amortissements à hauteur de 2531, 52 €.

Le syndicat mixte est par ailleurs éligible au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette recette étant instruite et perçue en N+2, le syndicat mixte a été bénéficiaire, en 2025, du FCTVA 2023 pour un montant de 7432,46 € sur la section investissement.

Pour 2026, la décision de la mise en œuvre de projets en investissement est soumis à débat et sera traduite dans le budget primitif.

Le montant disponible en dépense d'investissement est de 257 958, 24 €.

Accusé de réception en préfecture
031-200095578-20260212-2026-3-AI
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

En 2026, de la même façon qu'en 2025, les recettes du Budget Primitif sont alimentées par le solde d'exécution 2025.

Les amortissements sont estimés à 3500 €.

Ils correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement et permettent de participer au renouvellement des matériels et des projets d'investissement

Ainsi, le total des recettes estimées en section d'investissement s'élève donc 257 958, 24 €.

(voir en annexe 1 : l'évolution des budgets votés à partir de 2023)

Informations complémentaires :

Aucun engagement pluriannuel n'est prévu pour le SMO pour la remise en navigabilité du Tarn tant que les études n'ont pas été engagées.

Le syndicat n'a pas souscrit d'emprunts et n'a donc pas de dettes à ce jour.

Compte tenu du budget du syndicat, il n'y a pas lieu de retracer l'épargne brute, nette et l'endettement.

Ce budget n'emploie pas de personnel direct, aucune analyse n'est donc réalisable sur les charges de

Le comité syndical est invité à prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2026.

Maryse Vezat-Baronia

Présidente

ANNEXE 1 : Evolution des budgets votés

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Voté 2023	Voté 2024	Voté 2025	Prévisions 2026	Evolution
011	Charges à caractère général	40 272,32	32 725,00	95 868,09	58 800,00	-38,67%
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	63,00	4 595,00	5 363,00	2 620,00	-51,15%
66	Charges financières					-
67	Charges exceptionnelles					-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	918,00	2 700,00	3 500,00	3 500,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	402,60	0,00			-
023	Virement à la section d'investissement	309 082,00	368 124,02	196 999,16	222 393,42	12,89%
Total des dépenses de fonctionnement		355 737,92	413 144,02	306 730,25	292 313,42	-4,70%

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Voté 2023	Voté 2024	Voté 2025	Prévisions 2026	Evolution
002	Résultat de fonctionnement reporté	33 737,92	332 397,11	306 730,25	292 313,42	-4,70%
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses					-
74	Dotations et participations	322 000,00	80 746,91	0,00	0,00	-
77	Annulation de mandat sur exercice antérieur					-
013	Atténuation de charges					-
Total des recettes de fonctionnement		355 737,92	413 144,02	306 730,25	292 313,42	-4,70%

Chapitre	Dépenses d'investissement	Voté 2023	Voté 2024	Voté 2025	Prévisions 2026	Evolution
001	Résultat d'investissement reporté	210 443,58	0,00	0,00	0,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées					-
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	170 000,00	201 682,40	130 000,00	130 000,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	49 000,00	30 000,00	0,00	-100,00%
23	Immobilisations en cours	150 000,00	150 000,00	70 000,00	127 958,24	82,80%
Total des dépenses d'investissement		570 443,58	400 682,40	230 000,00	257 958,24	12,16%

Chapitre	Recettes d'investissement	Voté 2023	Voté 2024	Voté 2025	Prévisions 2026	Evolution
021	Virement de la section de	309 082,00	368 124,02	196 999,16	222 393,42	12,89%
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	258,38	22 100,84	32 064,82	45,08%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	918,00	2 700,00	3 500,00	3 500,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	210 443,58	0,00	7 400,00	0,00	-100,00%
13	Subvention d'investissement	50 000,00	29 600,00	0,00	0,00	-
Total des recettes d'investissement		570 443,58	400 682,40	230 000,00	257 958,24	12,16%